



2^{ème} FESTIVAL FIDE DE CHOLET

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Présentation

Le cercle d'échecs de Cholet organise le samedi 1^{er} et le dimanche 2 octobre 2022, son 2^{ème} festival FIDE, ce festival est composé de 4 tournois.

Article 2 : Les tournois

La répartition des joueurs dans les tournois se fait, après la fin du pointage, dans l'ordre décroissant du dernier classement Elo disponible.

Le tournoi A est homologué sous le numéro 56159
Le tournoi B est homologué sous le numéro 56160
Le tournoi C est homologué sous le numéro 56161
Le tournoi D est homologué sous le numéro 56162

Article 3 : Règles du jeu et appariements

Les règles du Jeu de la FIDE et de la FFE en vigueur à la date du 2^{ème} festival FIDE de Cholet sont applicables.

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C04 FIDE).

Une accélération des appariements est possible s'il y a plus de 32 joueurs dans un ou plusieurs tournois.

Article 4 : Cadence

Les parties sont jouées à la cadence Fischer de 60 min + 30 s par coup. La notation est donc obligatoire tout au long de la partie.

Article 5 : Programme

Pointage et vérification des licences : samedi 01 octobre 2022 de 8 h 30 à 9 h 15.

Horaires de Jeu :

Ronde 1 : samedi 01 octobre à 9 h 30
 Ronde 2 : samedi 01 octobre à 13 h 15
 Ronde 3 : samedi 01 octobre à 16 h 30
 Ronde 4 : dimanche 02 octobre à 9 h 30
 Ronde 5 : dimanche 02 octobre à 13 h 15

Clôture : dimanche 02 octobre 2022 à partir de 16 h 30.

Article 6 : Inscriptions en ligne uniquement

Le 2^{ème} festival FIDE de Cholet est ouvert aux licenciés A de moins de 2400 Elo et dans la limite de 80 joueurs maximum.

Clôture des inscriptions : le jeudi 29 septembre à 22 h.

Droits d'inscriptions : Adultes : 24 € Jeunes : 12 €

Inscription et règlement en ligne à l'adresse suivante :
<https://sites.google.com/site/cercledechechsdecholet/festival-fide?authuser=0>

Article 7 : Liste des prix

La liste des prix est affichée avant la ronde 3.

70% des droits d'inscriptions sont reversés en prix.

Article 8 : Consignes et dispositions spéciales

- a) Après le début de la session de jeu, le délai maximum pour arriver devant l'échiquier est de 30 mn. Par conséquent, le forfait est déclaré après 30 mn de retard.
- b) Signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- c) Les joueurs doivent avoir une attitude convenable
- d) Analyse et blitz sont interdits dans la salle de jeu
- e) Sans la permission de l'arbitre, il est interdit à un joueur d'avoir un téléphone mobile ou autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, à moins qu'ils ne soient totalement éteints. Si un tel appareil produit un son, le joueur perdra la partie. L'adversaire gagnera.
- f) Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser sur un autre échiquier.

Article 9 : Classement

- a) Les classements sont établis au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nul 1/2 point, perte 0 point.
- b) Les joueurs à égalité de points sont départagés par le buchholz tronqué puis à la performance Elo.
- c) Si l'égalité persiste, c'est l'ordre du classement proposé par le logiciel PAPI qui est retenu.

Article 10 : Arbitres et Jury d'appel

Arbitre Principal : Cyprien Denous – AFE 1

Autres Arbitres :

Jury d'appel : Le jury d'appel sera composé de 5 personnes et de 2 suppléants.

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation au 2^{ème} festival FIDE de Cholet implique l'acceptation du présent règlement intérieur que tous les participants s'engagent à respecter.

L'Arbitre Principal

Cyprien Denous
A.F. Elite 1

L'Organisateur

Willy Gerfault